

CONSEIL GENERAL DE TARN-ET-GARONNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE

6^{ème} RÉUNION DE 2012

Séance du 15 novembre 2012

CG 12/6^{ème}/V-01

L'an deux mil douze, le 15 novembre, les membres du Conseil Général légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département sous la présidence de M. Jean-Michel BAYLET, Président du Conseil Général. Après avoir constaté le quorum légal, l'Assemblée départementale peut valablement délibérer.

Présents ou ayant donné procuration de vote : Mme Sardeing-Rodriguez, MM. Albert, Astoul, Astruc, Aurientis, Baylet, Bésiers, Cambon, Capayrou, Dagen, Deprince, Descazeaux, Empociello, Garrigues Francis, Garrigues Roland, Gonzalez, Guillamat, Hébral, Lacombe, Lavabre, Marty Michel, Marty Patrick, Massip, Mouchard, Quéreilhac, Raynal, Roger, Roset,, Tabarly et Viguié.

SUBVENTION EXCEPTIONNELLE MUTUALITE FRANCAISE UNION DEPARTEMENTALE DU TARN-ET-GARONNE

ACQUISITION D'UN VEHICULE DE PORTAGE DE REPAS À DOMICILE

La Mutualité Française - Union Départementale du Tarn-et-Garonne, souhaite acquérir un véhicule frigorifique, afin de maintenir le portage de repas à domicile sur le secteur des deux cantons de Caylus et de Saint Antonin Noble Val.

Le service d'aide à domicile, qui utilisait jusqu'à présent un véhicule en location, assure la livraison de repas auprès de 45 personnes en moyenne.

Monsieur le Président de la Mutualité Française - Union Départementale du Tarn-et-Garonne- sollicite une subvention départementale pour la réalisation de cet achat.

Le coût de ce projet s'établit à **20 796,00 € T.T.C.**

Le plan de financement prévisionnel se décline comme suit :

Subvention Europe - Leader IV.....	6 354,00 €
Conseil Général (25 %)	5 199,00 €
Autofinancement.....	<u>9 243,00 €</u>
TOTAL	20 796,00 €

Considérant que le Conseil Général est déjà intervenu sur des dossiers similaires dans le cadre de notre politique de Contrat de Pays :

- 2005 : achat d'un véhicule frigorifique pour le portage de repas assuré par le CCAS de Moissac (Contrat de Pays Garonne Quercy Gascogne),
- 2005 : acquisition d'un véhicule pour le portage de repas assuré par l'association Beaumontoise en faveur du 3e âge (contrat de Pays Garonne Quercy Gascogne),
- 2006 : acquisition d'un 2e véhicule pour le portage de repas, dans le cadre d'une extension de la zone de desserte, assuré par l'association Beaumontoise en faveur du 3e âge (contrat de Pays Garonne Quercy Gascogne),
- 2006 : acquisition d'un véhicule pour le portage de repas à domicile assuré par la communauté de communes "Terrasses et Vallée de l'Aveyron" (contrat de Pays Midi Quercy),
- 2010 : mise aux normes sanitaires d'un véhicule existant et acquisition d'un nouveau véhicule frigorifique par la communauté de communes "Terrasses et Vallée de l'Aveyron" (contrat de Pays Midi Quercy),
- 2011 : mise en place d'un service de portage de repas sur la communauté de communes Sère, Garonne et Gimone (Convention Territoriale 2011 / Phase 1 du Pays Garonne Quercy Gascogne).

Considérant, d'autre part, que ce projet est inscrit dans la convention territoriale 2012 / Phase 1 du Pays Midi Quercy, je vous demanderais de bien vouloir délibérer .



Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu l'avis de la commission solidarité, santé et action sociale,

Vu l'avis de la commission des finances,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL GENERAL

- Accorde une subvention exceptionnelle de 5 199 € à la Mutualité Française-Union Départementale de Tarn-et-Garonne pour l'acquisition d'un véhicule frigorifique, afin de maintenir le portage de repas à domicile sur le secteur des deux cantons de Caylus et de Saint Antonin Noble Val (*projet inscrit dans la convention territoriale 2012/Phase 1 du Pays Midi Quercy*) ;
- Inscrit les crédits correspondants à l'article 20421, sous fonction 53 du budget départemental.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,